



Amenagement horaire de travail

Par **Mcsev4**, le **27/07/2021** à **07:12**

Bonjour

Mon enfant va avoir 6 mois .

Je travaille dans la même entreprise que mon chéri.

Je veux imposer à mon employeur de travailler que du matin et mon mari que du soir pour garder ma fille le soir .

Mon employeur est il obligé de l accepter ?

Sinon quels droits aurai-je pour bénéficier d un aménagement de planning

Merci